

M. Yannick Rousselet

Chargé de Campagne Nucléaire
Greenpeace France
3 rue Louis Aragon
50130 Cherbourg Octeville

Monsieur Remy Chardon
Société des Autoroutes Paris-Normandie
Direction Générale
100, avenue de Suffren
75015 Paris Colonel Bizet

Cherbourg Octeville, le vendredi 20 juin 2003

Monsieur,

Notre organisation est très attentive à toutes les questions d'environnement, de sûreté et de sécurités qui sont induites aux activités nucléaires et plus particulièrement à celles liées à l'industrie du plutonium.

Plusieurs fois par semaines, des convois secrets sous l'égide de l'EOT (Echelon Opérationnel des Transports) quittent l'établissement de La Hague pour le sud de la France ou la Belgique. Lors de chaque transport, ces camions transportent environ 150 kilogrammes de plutonium.

Le plutonium est un matériau extrêmement sensible, aussi bien en terme de sûreté vu sa très importante radiotoxicité et son risque élevé de criticité, qu'en terme de sécurité, puisque cette matière est dite proliférante, c'est à dire qu'il peut être utilisé à des fins militaires.

L'ensemble de ces convois empruntent, à partir de Caen, le réseau autoroutier qui est géré par votre société. Aussi, je viens par la présente, vous solliciter pour répondre à quelques interrogations concernant la circulation plus spécifique sur le territoire de votre société, qui jouit d'un statut particulier et ne peut être assimilé à une voie de circulation classique.

Nous avons fait réaliser une étude par le cabinet d'expertise Wise sur l'ensemble de ces transports et nous avons ouvert un site Internet spécialisé que je vous invite à découvrir, si ce n'est déjà fait. Comme vous pourrez le constater, nous soulevons un certain nombre de question légitimes quant à la sûreté et la protection physique de ces matières.

Ces transports présentent des risques bien particuliers qui ne peuvent être confondus avec ceux plus « connus » des matières radioactives (comme les combustibles nucléaires irradiés ou les déchets de faibles et moyennes activité). La nature très particulière de cette matière doit sûrement faire l'objet d'un plan spécifique, y compris sur votre réseau.

WWW.STOP-PLUTONIUM.ORG

Greenpeace France, 22, rue des Rasselins 75020 Paris. Tél : 01 44 64 02 02 Fax : 01 44 64 02 00
www.greenpeace.fr

Je viens par la présente vous solliciter pour répondre à quelques-unes de nos interrogations :

- Vos services sont-ils avisés de ce type particulier de transports ?
- Sont-ils associés à la mise en place de plans spécifiques liés à ce type particulier de transports ?
- Concrètement, quel est le votre rôle et celui de votre service si un accident concernant l'un de ces camions se produisait sur le domaine de l'une de vos autoroutes?
- Concernant les services de sécurité de votre société le long du parcours de ces convois, ont-ils reçu une formation particulière et adaptée à ce type de matière ?
- En terme d'assurance et de responsabilité, des clauses particulières sont-elles prévues en cas d'accident pouvant se produire avec cette matière ? Qu'elle serait la responsabilité de votre société vis-à-vis de vos usagers en cas de conséquences sanitaires importantes (les chiffres pouvant aller jusqu'à des centaines de milliers de personnes atteintes) ? En particulier dans le cas où la responsabilité de votre autoroute serait en cause dans l'origine de l'accident ?
- Considérez-vous avoir un devoir d'information envers vos usagers concernant les risques qu'ils côtoient lorsqu'ils empruntent votre réseau ?

Dans l'attente de votre réponse, et en vous en remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations écologiques.

Yannick Rousselet
Attaché aux questions nucléaires à Greenpeace France